



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E54403

VALABLE JUSQU'AU 22/06/2024

ÉDITÉ LE 16/06/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/01/2009

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 429 199 649 00022

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 101111855 U 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 101111855 U 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : GAY JEAN FRANCOIS

4 RUE DE LA SERVE DE VIGNES  
69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS

Téléphone : 06 87 83 02 94

Portable : 06 87 83 02 94

Fax :

Site Internet :

E-mail : [bellevillemenuiserie@jfgay.fr](mailto:bellevillemenuiserie@jfgay.fr)

Responsabilité légale :

GAY JEAN FRANCOIS ARTISAN

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 06/06/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LYON  
16 RUE DES BROSSES  
BATIMENT A  
1ER ETAGE  
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.